

Article 1 : Organisateur du jeu

CASTORAMA France, SAS dont le siège social est basé C.S. 50101 Templemars, 59637 Wattignies Cedex - RCS Lille B 451 678 973 organise du 19 (dix-neuf) décembre 2016 (deux milles seize) à partir de onze heures (11h) au 2 (deux) janvier 2017 (deux milles dix-sept) à vingt-trois heures et cinquante-neuf minutes (23h59) un jeu sans obligation d'achat intitulé [Noël 2016 Castorama]

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes morales et du personnel de la société CASTORAMA, et de toute personne ayant collaboré à la conception et/ou à la réalisation du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement sans modification ni autre information.

Ce jeu sera disponible sur la page officielle de Castorama France sur Facebook à partir 19 (dix-neuf) décembre 2016 (deux milles seize) à partir de onze heures (11h) au 2 (deux) janvier 2017 (deux milles dix-sept) à vingt-trois heures et cinquante-neuf minutes (23h59).

Article 3 : Définition de la dotation

Sont mis en jeu :

- 1^{er} lot : 1 (une) carte cadeau Castorama d'une valeur de 200 € (deux-cent euros)
- 2^{ème} lot : 1 (une) carte cadeau Castorama d'une valeur de 100 € (cent euros).
- 3^{ème} au 10^{ème} lot : 8 cartes cadeaux Castorama d'une valeur de 50 € (cinquante euros)

Ces 10 cartes cadeaux Castorama sont valables jusqu'au 1 an dès leur activation.

La carte cadeau Castorama valable exclusivement dans les magasins Castorama de France et sur www.castorama.fr. Valable 1 an dès son activation. Utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur. Ne peut donner lieu à un remboursement même partiel, ni être portée au crédit d'un compte bancaire ou d'une carte bancaire ; elle ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de dépassement de la date de fin de validité ; elle ne peut faire l'objet d'un escompte. Elle ne peut faire l'objet d'aucune opposition à son utilisation. Une carte cadeau Castorama ne peut être achetée avec des bons d'achats Castorama, ni avec une autre carte cadeau et ni avec une carte Castorama provisoire. Les Cartes Cadeaux Castorama ne peuvent être acceptées pour tout achat supérieur à 3000€.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Les participants auront la possibilité de jouer plusieurs fois sur l'ensemble du jeu. Néanmoins, il ne pourra gagner qu'une seule fois.

Toutefois, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Il y aura 10 gagnants lors de ce jeu :

- 1^{er} lot : 1 (une) carte cadeau Castorama d'une valeur de 200 € (deux-cent euros) soit 1 (un) gagnant
- 2^{ème} lot : 1 (une) carte cadeau Castorama d'une valeur de 100 € (cent euros) soit 1 (un) gagnant
- 3^{ème} au 10^{ème} lot : 8 cartes cadeaux Castorama d'une valeur de 50 € (cinquante euros) soit 8 (huit) gagnants

Article 4 : Modalités de participation et désignation des gagnants

4.1 La participation au jeu se fait exclusivement par Internet sur la page indiquée ci-dessus. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte.

4.2 Afin de participer audit jeu, l'internaute peut participer :

- Se connecter sur la page Facebook de Castorama : <https://www.facebook.com/castorama/> aller sur l'application « Un nouveau projet »
- S'inscrire via le formulaire et choisir son projet parmi les différents projets proposé sous forme de Battle (bataille)

4.3 Un tirage au sort, organisé par les salariés de la société organisatrice, aura lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la clôture du jeu – entre le trois (3) et le 9 (neuf) janvier 2017 pour désigner les 10 [dix] gagnants.

4.4 Les gagnants seront annoncés publiquement sur la page Facebook de Castorama au plus tard le jour ouvré suivant la date du tirage au sort. Ils auront un délai de trois (3) jours calendaires pour confirmer son lot en envoyant leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse email) via un message privé à Castorama sur sa page Facebook. Un email de confirmation leur sera envoyé. Dans l'hypothèse où le gagnant ne confirmerait pas son lot, celui-ci sera remis en jeu. Les modalités de remise du lot lui seront indiquées par courriel.

4.5 Toutes tentatives de tricherie se révélera par une exclusion du jeu lors du tirage au sort.

Article 5 : Modification des conditions du jeu

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier la nature des dotations, le nombre de dotations ou les conditions.

Article 6 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 7 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant, ainsi que le droit de s'opposer pour des motifs légitimes au traitement de ses données, en écrivant à l'adresse suivante : service clients de Castorama C.S. 50101 Templemars – 59637 Wattignies Cedex.

Article 8 : Limitation liée à l'utilisation d'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les organisateurs ne sauraient donc être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses email ainsi ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom, adresse email et domicile. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être

tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La société ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

Article 9: Frais de participation

Les éventuels frais de participation, notamment les frais de connexion à internet, d'électricité ou de quelque nature qu'ils soient, ne feront pas l'objet d'un remboursement.

Article 10 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 11 : Attribution de compétence

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille, sauf compétence d'ordre public.